

Le crédit d'impôt : comment ça marche ?

Les travaux de petit bricolage que notre entreprise réalise pour vous et qui entrent dans le cadre des services à la personne vous permettent de bénéficier d'un **crédit d'impôt de 50%** sur le montant des prestations facturées.

Cet avantage fiscal concerne tous les contribuables (actifs, retraités...) qui déclarent leurs impôts en France, aussi bien pour la résidence principale que secondaire !

Plafond annuel des dépenses en travaux de petit bricolage

500 €
dépensés en travaux de petit bricolage par an

=

250 €
de crédit d'impôt au maximum par an

50% de crédit d'impôt* sur les prestations suivantes :

- Fixer une étagère
- Poser un lustre ou des rideaux
- Monter des petits meubles livrés en kit
- Installer des équipements de sécurité
- Remplacer un joint
- Changer une ampoule

Il s'agit de toutes les prestations occasionnelles qui peuvent être réalisées en maximum 2h.



Vos avantages en faisant appel à notre entreprise

Pour vous offrir le meilleur des services à la personne, notre entreprise est adhérente de la coopérative Accès SAP. Cette adhésion nous permet de vous faire profiter de nombreux avantages !



Un savoir-faire et une expertise professionnelle



50% de crédit d'impôt* sur nos prestations



Un service clients dédié aux services à la personne



Un espace client en ligne sécurisé

- Retrouvez vos factures et vos devis
- Signez vos devis
- Payez vos factures
- Téléchargez vos attestations fiscales
- Inscrivez-vous gratuitement au service de l'Avance immédiate



Des moyens de paiement flexibles



CB



Virement



Chèque



CESU préfinancés



Avance immédiate

Grâce au service de l'Avance immédiate, réglez uniquement **50%** du montant de nos factures et profitez ainsi de votre crédit d'impôt en temps réel !



L'Avance immédiate, un service proposé par l'Urssaf

La coopérative Accès SAP en quelques chiffres

La 1^{ère} coopérative de services à la personne en France

Plus de **10** ans d'expertise

Un réseau de plus de **5 000** professionnels,
avec le même objectif : vous satisfaire

Plus de **190 000** clients particuliers bénéficient du
crédit d'impôt en toute simplicité

Un fonctionnement simple en 3 étapes

- 1 Nous intervenons à votre domicile
pour réaliser des travaux de petit bricolage
- 2 Vous réglez la facture éditée par notre
coopérative Accès SAP
- 3 Accès SAP vous envoie votre attestation fiscale en
début d'année pour que vous puissiez justifier du
crédit d'impôt sur votre futur avis d'imposition



Nous contacter

Contactez la coopérative

- ☎ 01 83 94 14 94⁽¹⁾
- ✉ contact@accès-sap.com
- 📍 4 rue de la Bourse
75002 Paris

Suivez @Accès SAP sur



⁽¹⁾ du lundi au vendredi
de 9h à 12h et de 14h à 17h



Coopérative déclarée services à la personne sous
le numéro SAP532923984 depuis le 13/02/2012.



Bénéficiez de

50%*

de crédit d'impôt

sur nos prestations de petit bricolage à domicile



Notre entreprise est adhérente
de la coopérative Accès SAP.

*Selon l'article 199 sexdecies du code général des impôts

Ne pas jeter sur la voie publique